

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le 9 novembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H06 en présence de :

PRESENTS : Messieurs M. BUGAUD, G. DOZ, A. BASTIDE, B. DE FOMMERVAULT, M. BOUSCHON, J. DURIEU, P. GAILLARD, G. JALADE (+ procuration de S. CIVIER) A. LOYET, B. PERRUSSET (+ procuration de G. FANGIER), P. MAISONNEUVE, JC COURT, L. BUFFET, JY. PONTHER, G. SAUCLES, R. MOULIN, D. BERAL, J. SOUBEYRAND, R. ROURESSOL, P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, A. LACOSTE, S. REYNIER, J. SARTRE (+ proc de M. CHAZE), P. LAVIALLE, M. CEYSSON, JC. FLORY, R. LACROTTE et M. TOURVIELHE (+ proc de C. GARCIA).

Mesdames MC. SAUSSAC, MC. JOUVE, M. ALLAMEL, M. DUBOIS, MN. DURAND (+ procuration de F. NOGIER), F. DUMAS, P. ROUX (+procuration de R. THIOLLIÈRE), C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 42

Procurations : 6

Votants : 48

Absents : 7

Date de convocation : 31/10/2018

Secrétaire de séance : Madame MN. DURAND

Absents : Messieurs F. JOUFFRE, J. DAURY, B. MEISS, F. BRECHON, P. MANENT et Mesdames C. FAURE et N. BARACAND

En présence des suppléants non votants :

Objet : Débat sur la politique locale de l'urbanisme

Le Président rappelle que le débat sur la politique locale de l'urbanisme est une obligation nouvelle de l'article L.5211-62 du CGCT, introduite par la loi Alur : « Lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre exerce la compétence relative au plan local d'urbanisme, son organe délibérant tient, au moins une fois par an, un débat portant sur la politique locale de l'urbanisme. »

Le premier débat doit être organisé au cours de la première année suivant la prise de compétence. Ce débat aura lieu par la suite chaque année.

Le débat doit traiter de tous les sujets relevant du domaine de l'urbanisme (droit des sols, préemption, documents d'urbanisme (SCOT, PLU, Cartes communales, SPR ...).

Pour les communautés compétentes, qui n'ont pas encore prescrit de PLUi, ce débat peut être un moment d'échanges avec les maires des communes membres sur la question de l'élaboration du PLUi.

La Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas est compétente en matière de PLU, carte communale et document d'urbanisme en tenant lieu depuis le 1er janvier 2018.

Ainsi, le bilan de l'exercice de la compétence de l'instruction des autorisations d'urbanisme, PLU, carte communale et droit de préemption urbain en 2018, en annexe de la délibération, est proposé comme base au débat en séance de ce jour.

Ce bilan a déjà fait l'objet d'une présentation et d'un débat en commission d'urbanisme de la CCBA du 11 septembre 2018 et en séminaire des maires du 20 septembre 2018. Les propositions et décisions prononcées lors de ces 2 réunions sont intégrées dans le document présenté en annexe.

Le Conseil Communautaire donne acte au Président de la tenue du débat annuel de la politique locale de l'urbanisme.

« Certifié exécutoire compte tenu de la télétransmission en Sous-Préfecture de Largentière le

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 12 novembre 2018
Le Président, Louis BUFFET

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20181112-DEL09112018-05-DE
Date de télétransmission : 12/11/2018
Date de réception préfecture : 12/11/2018